

30 - Convention de mécénat avec la France Mutualiste

M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur : Le Musée de la Résistance et de la Déportation de la Ville de Besançon a vu le jour en 1971 grâce à la ténacité d'une ancienne déportée, Mme Denise LORACH. Il présente dans une vingtaine de salles plus de 1 000 objets, dessins et archives qui représentent les thèmes de la Résistance et de la Déportation. Fort de plus de 500 œuvres réalisées dans les prisons et camps nazis, il possède l'une des plus grandes collections d'art concentrationnaire.

La France Mutualiste, Mutuelle Nationale de Retraite et d'Épargne comme caisse autonome de retraite dédiée aux anciens combattants, est animée de valeurs qui lui viennent directement de son héritage : solidarité, respect, bienveillance, humilité mais aussi volonté d'agir et être responsable.

La Ville de Besançon a le projet de réaliser un film destiné à conserver la mémoire de la scénographie du Musée de la Résistance et de la Déportation de la Citadelle.

Le Musée de la Résistance et de la Déportation propose, depuis 1971, un parcours historique présentant ces thématiques avec de riches collections.

Entièrement repensé et agrandi, un nouvel espace d'exposition permanente ouvre ses portes en 1982. Il combine, pour l'une des premières fois, la rigueur du discours historique avec de nombreux objets et documents à l'appui et le soin porté à la scénographie grâce au travail mené par Guy LANGLOIS.

Ce musée, tel qu'il a été pensé il y a plus de trente ans, n'a pratiquement pas évolué jusqu'à aujourd'hui.

Alors que le projet de rénovation d'un nouveau parcours est lancé, il est primordial de pouvoir sauvegarder l'exposition actuelle sous la forme d'un film témoignant d'une époque, d'une manière d'écrire l'histoire et d'un souci de la transmettre.

Le document ainsi réalisé sera le meilleur témoin de la manière dont le musée a été pensé, de ses missions et de son public dans les années 1980.

Cet «arrêt sur image» sera également un outil de grande valeur pour la réflexion sur les perspectives de renouvellement.

Le montant du projet est de 19 360 € et se répartit comme suit (en TTC) :

- Préparation / scénarisation : 1 800 €
- Tournage : 7 200 €
- Montage : 7 200 €
- Voix off : 360 €
- Droits : 1 000 €
- Droits Musiques : 500 €
- Frais annexes (disque dur externe..) : 300 €
- Déplacements, repas (forfait pour 26 j. x 2) : 1 000 € TTC.

La France Mutualiste décide d'apporter à la Ville de Besançon un mécénat en numéraire d'un montant de 19 360 € (dix-neuf mille trois cent soixante euros) dans le cadre de l'article 238 bis du Code Général des Impôts sur une période de deux ans.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention de mécénat avec la France Mutualiste.

«**M. LE MAIRE** : Vous savez que nous avons un projet, enfin c'est plus qu'un projet, on est en train d'y travailler, sur la rénovation du Musée de la Résistance et de la Déportation, un élément majeur du patrimoine historique de Besançon et cette muséographie qui avait été faite dans les années 1970 va être amenée à disparaître. Donc, pour la mémoire collective on va enregistrer tout cela, faire un film pour conserver effectivement cette muséographie et rappeler son esprit lorsqu'elle avait été mise en place par cette femme remarquable qu'était Denise LORACH. Je pense qu'il n'y a pas de de remarques ? C'est adopté.

A titre d'information, le mécénat à la Citadelle a déjà quasiment rapporté presque 1 million d'euros, ce qui permet de faire des choses intéressantes, je tenais à le signaler».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 16 décembre 2015.